

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

Déclaration du groupe des professions libérales

Objectif ambitieux que celui de redonner toute leur attractivité aux universités et de faire en sorte que l'enseignement supérieur prépare dans les meilleures conditions à la recherche ou à la vie professionnelle.

Vouloir que 50 % d'une classe d'âge reçoive une formation supérieure est louable, mais ne cache pas une réalité relevée dans l'avis : des conditions d'accueil et d'études des jeunes étudiants incompatibles avec la nécessaire sérénité inhérente à la réussite, une insuffisante coordination des enseignements et une absence de formation pédagogique des enseignants-chercheurs sont autant de facteurs d'échec et d'abandon. L'orientation est à juste titre mise en cause avec une offre de formation trop diversifiée et une aide à l'orientation encore trop défailante.

Diminuer le taux d'échec à l'université implique d'améliorer les conditions d'enseignement, de faciliter les passerelles entre filières, voire même de remettre à niveau un public jeune très hétérogène. On peut souhaiter voir augmenter les moyens des universités pour assurer un enseignement en petits groupes, du tutorat, ou une équipe pédagogique de qualité particulièrement pour le 1^{er} cycle etc. Mais la réponse n'est pas que budgétaire ! Le plan « réussir en licence » a injecté 730 millions d'euros de crédits avec les résultats que l'on sait. Preuve qu'injecter de l'argent ne suffit pas à obtenir des résultats... L'avis parle, à juste titre, de meilleure répartition des moyens.

Au-delà du renforcement des procédures d'orientation ou de réorientation et de suivi, d'un meilleur encadrement des étudiants en 1^{er} cycle, au-delà d'une attention particulière accordée aux conditions d'études et de logement, le besoin d'une meilleure préparation des étudiants aux méthodes de travail et à une plus grande autonomie se fait sentir. Rapprocher les lycées et les universités dans un véritable continuum de formation est une réponse appropriée.

Quand on sait que le diplôme est un élément déterminant lors de l'entrée sur le marché du travail, la proposition d'accentuer la dimension professionnalisante des formations universitaires nous agréée. Les filières préparent, en effet, de façon très inégale à l'insertion professionnelle et contrairement aux IUT ou aux grandes écoles dont l'adéquation des formations aux métiers est forte, il n'y a pas de véritable réflexion sur ce lien entre formation universitaire et marché du travail. Pour ceux qui ne bénéficient pas des codes d'accès à une bonne orientation, il faut instaurer un partenariat avec les équipes éducatives, le monde de l'entreprise, le ministère de l'Éducation nationale voire les régions. Dans cette optique, l'avis propose que les universités offrent dès la 1^{ère} année de licence, un module de construction du projet

personnel et professionnel de l'étudiant, une généralisation de la pratique des stages, ainsi que des modules d'enseignement en alternance. Nous l'approuvons.

La vocation de l'université est de former des jeunes pour affronter leur avenir, avec en tête un objectif de professionnalisation. Ce qui différencie la théorie de la pratique, c'est la mise en place des compétences. Aujourd'hui, l'université comprend qu'elle doit faire cette révolution culturelle, qu'elle doit passer de la connaissance à la compétence. Le groupe des professions libérales ne peut qu'adhérer à cet objectif qui transparaît dans l'avis et l'a voté.